

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUILLET 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.101

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	23	Pour :	23
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : MARCHÉ ACHAT DE PLACES EN CRECHE POUR LES ENFANTS D'AUCAMVILLE : AVENANT

Exposé :

Afin de développer et diversifier son offre d'accueil de la petite enfance en structure collective, la ville avait signé un marché d'achat de places en crèche avec la société BEBEBIZ en 2018 pour une durée de six ans, transféré à la société EVANCIA en 2022.

Ce marché avait été attribué pour 14 places, avec un montant annuel forfaitaire de 7 000 € par place, mais contenait toutefois une clause de réexamen (article 1.1 du cahier des clauses particulières) permettant à la commune de réduire le nombre de places, dans la limite d'un minimum de 10 places restantes.

Cette clause, applicable à compter de la troisième année, pouvait se justifier par la nécessité de préserver la situation financière de la commune dans un contexte budgétaire et financier de baisse des ressources et d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Compte tenu du contexte économique de forte inflation, la commune a subi des répercussions importantes sur le coût des matières premières et de l'énergie, impactant le budget de la commune. C'est pourquoi au nombre des arbitrages faits par la commune, il a été retenu la réduction du nombre de places en crèche réservées au sein de la crèche gérée par EVANCIA de 14 à 10 places.

Selon les dispositions de l'article 1.1 du cahier des clauses particulières, cette décision devient effective à la date de fermeture de la structure pour vacances d'été, soit le 5 août 2023.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°116.2018 en date du 22 novembre 2018 attribuant le marché d'achat de places en crèche pour les enfants d'Aucamville avec la société BEBEBIZ,

Vu l'ordre de service en date du 15 mars 2019 déterminant la date de prise d'effet du marché au 18 mars 2019,

Vu l'avenant de transfert en date du 20 décembre 2021 actant le changement du titulaire du marché, soit l'entreprise EVANCIA,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 2 décembre 2022,

Vu le courrier de la Mairie d'Aucamville en date du 3 janvier 2023 à l'attention de la société EVANCIA informant de la mise en œuvre de la clause de réexamen,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de réduire le nombre de places en crèche réservées auprès de la société EVANCIA à 10 à compter de la date de fermeture de la structure pour les vacances d'été, soit le 5 août 2023.

Article 2 : le prix du marché sera rémunéré en fonction du nombre de places effectif, au *pro rata temporis*, sur la base du dernier prix unitaire révisé.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement